



## Délibérations du Conseil Municipal du 20 décembre 2017

### **Le Conseil Municipal de la ville de Villieu-Loyes-Mollon :**

**Approuve** le compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre 2017, sous réserve des modifications de M. Gérard CLEMENT,

#### **Vote unanime**

**Prend acte** de l'acceptation d'un avenant en plus-value n°1 au lot n°3 – Charpente – Couverture - Zinguerie du marché de travaux relatif à la rénovation thermique de la maison communale d'un montant HT de 670 €, fixant le nouveau montant du marché à 3 621 € HT soit 4 345,20 € TTC

**Prend acte** de l'attribution de la mission Coordination de Sécurité et Protection de la Santé pour la construction d'une station d'épuration à Mollon :

- à la société ALPES CONTROLE (01 – SAINT-DENIS-LES-BOURG) pour un montant de 1 290 € HT soit 1 548 € TTC, comprenant les prestations à exécuter au cours des éléments de mission Projet – ACT – période de préparation de chantier – travaux et garantie de parfait achèvement.

**Prend acte** de l'attribution du marché des études géotechniques visant à la mise en œuvre d'un piézomètre, de délimitation de contour de zone humide et de niveau G1/G2 pour la construction d'une station d'épuration à Mollon :

- à la société 2 Savoie Géotechnique (74 – SALLANCHES) pour un montant de 13 904,28 € HT soit 16 685,13 € TTC, comprenant les prestations de sondages et essais géotechniques, les missions d'ingénierie NFP 94-500 Nov.2013 (Mission G2AVP) et l'assurance professionnelle RC + RCD

### **FINANCES**

**Accepte** la décision modificative n°06 relative au budget principal 2017 de la Commune,

#### **Vote Unanime**

**Accepte** la décision modificative n°03 relative au budget annexe Centre Innovance 2017 de la Commune,

#### **Vote Unanime**

**Accepte** la décision modificative n°02 relative au budget annexe Salle Polyvalente 2017 de la Commune,

#### **Vote Unanime**

**Accepte** la décision modificative n°01 relative au budget annexe Lotissement 2017 de la Commune,

#### **Vote Unanime**

**Accepte** l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017 et ce avant le vote du budget primitif de 2018

**Vote Unanime**

**Accepte** l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017 et ce avant le vote du budget annexe Centre Innovance de 2018.

**Vote Unanime**

**Accepte** l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017 et ce avant le vote du budget annexe Salle Polyvalente de 2018.

**Vote Unanime**

**Accepte** l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017 et ce avant le vote du budget annexe Assainissement de 2018.

**Vote Unanime**

**Décide** d'imputer en section d'investissement du budget principal l'achat de plan d'intervention et d'évacuation dont le prix unitaire est inférieur à 500 euros.

**Vote Unanime**

**Décide** d'imputer en section d'investissement du budget annexe Centre Innovance l'achat de plan d'intervention et d'évacuation dont le prix unitaire est inférieur à 500 euros.

**Vote Unanime**

**Décide** d'imputer en section d'investissement du budget annexe Salle Polyvalente l'achat de plan d'intervention et d'évacuation dont le prix unitaire est inférieur à 500 euros.

**Vote Unanime**

**Autorise** M. le Maire à signer le contrat de prestations de service à intervenir avec la société SACPA pour la capture et la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, transport des animaux vers le lieu de dépôt légal et gestion de la fourrière animale 7 jours sur 7, 24 heures sur 24,

**Accepte** le tarif de 0,90 € HT euros par habitant au titre de l'année 2018 : soit 3 146.40 euros hors taxe (base de 3.496 habitants)

**Vote Unanime**

**Sollicite** auprès du Conseil Départemental de l'Ain l'attribution d'une subvention pour l'élaboration du PLU,

**Vote Unanime**

**Accepte** d'attribuer une subvention telle que proposée par la commission et comme suit :

Associations	Désignations	Montant accordé
COMITE DE JUMELAGE	Fonctionnement	<b>Subvention exceptionnelle de 3 000 €</b>

Mme Joëlle KRUCHTEN ne prends pas part au vote pour la subvention du Comité de jumelage

**Ont voté pour : 20**

**Ont voté contre : 0**

**Se sont abstenus : 0**

**Accepte** que la société FREE MOBILE vienne en remplacement d'INFRACOS dans tous les droits et obligations nés de la Convention conclue entre la Commune et INFRACOS le 28 août 2014 ;

**Approuve** l'avenant de transfert au profit de la société FREE MOBILE de la convention susvisée

**Dit** que M. le Maire est autorisé à prendre les mesures découlant de cette décision, et notamment signer ledit avenant et toutes les pièces contractuelles s'y référant

**Vote Unanime**

Accepte la convention à intervenir avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain portant rachat des 1 376 parts sociales de la SEMCODA possédées par la commune à la valeur d'acquisition de la part, prime d'émission incluse, pour une somme de 299 968 €,

**Vote Unanime**

## MARCHES PUBLICS

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché du Plan Local d'Urbanisme et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution avec :

- Lot n° 1 : Groupement ROGER EMMANUEL / ZEPPELIN ARCHITECTES pour un montant de 36 575,00 € HT soit 43 890,00 € TTC.
- Lot n° 2 : MOSAIQUE ENVIRONNEMENT pour un montant de 17 527,50 € HT soit 21 033,00 € TTC.
- Lot n° 3 : URBAN CONSEIL pour un montant de 5 525,00 € HT soit 6 630,00 € TTC.

**Vote Unanime**

**Autorise** le Maire à signer l'avenant au marché de la maîtrise d'œuvre de la ZAC Terres du Pollet,

**Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches liées au bon déroulement de ce projet notamment solliciter les subventions auxquelles la collectivité peut prétendre.

**Vote Unanime**

## ENVIRONNEMENT

**Décide** d'interroger la DDT sur les trois points soulevés dans le cadre de l'étude Aléas Inondation menés par les services de l'Etat, outre la question de la méthodologie de l'étude :

- L'étude cartographique de 2017 présente 4 niveaux d'aléas en matière d'inondation de la rivière d'Ain et de crue torrentielle du Toison. Comment peut-on transposer les niveaux d'aléas sur notre PPR actuel. Exemple : les niveaux d'aléas très fort et fort sont-ils à classer en zone rouge de notre PPR (Ri et Rt) comme le laisse supposer le courrier de la DDT du 24 novembre nous demandant à être vigilants sur les autorisations d'urbanisme sur ces deux zones ?
- La commune est exposée à plusieurs risques (glissements de terrains- ruissellements sur versants- inondations de plaine) qui sont dans certains cas cumulables. La révision du PPR communal est-elle envisageable ?
- Pourquoi la cartographie réalisée sur le Toison s'interrompt – elle avant le lieu-dit « Moulin de Fêtan » où est située une zone à enjeux (habitations) riveraine du Toison ?

**Vote Unanime**

## MOTIONS

**Demande** le retrait pur et simple des dispositions prévues dans le Projet de Loi de Finances 2018 qui portent sur le budget de l'Agence de l'Eau afin qu'elle se centre sur les missions qui sont à l'origine de la taxation élevée qu'elle opère sur les consommateurs

**Ont voté pour : 20**

**Ont voté contre : 0**

**Se sont abstenus : 1 (Mme Annie BERLAND)**

**Demande** au Gouvernement :

- Un moratoire sur le gel des contrats aidés,
- Un respect de l'engagement du Président de la République à l'occasion de l'ouverture de la Conférence des Territoires le 17 juillet dernier, à savoir une plus grande concertation avec les élus locaux, condition sine qua non d'un "Pacte de confiance" entre l'Etat et les collectivités territoriales

**Vote Unanime**

**Fait à Villieu-Loyes-Mollon, le 20 décembre 2017**

**Le Maire,  
Eric BEAUFORT**

